

DELIBERATION

CFVU-045-2015

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers,
Vu les convocations envoy es aux membres du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire le 24 juin 2015.

Objet de la d lib ration : « Subvention Campus Day : Association BDE GEII »

La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 29 juin 2015 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

La subvention « Campus Day : Association BDE GEII » est approuv e.

Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit .

A Angers, le 30 juin 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRE

Le Pr sident de l'Universit  d'Angers



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **6 juillet 2015**

NOM DE L'ASSOCIATION : BDE GEII - IUT
NOM DU PROJET : CAMPUS DAY – JEUX SPORTIFS PAR EQUIPE

DESCRIPTIF DU PROJET

Epreuves sportives proposées aux étudiants est aux personnels de l'université.

OPEN CHALLENGE avec des points et des lots à gagner

- Combats de sumos
- Babyfoot humain
- La balayeuse

BUDGET PREVISIONNEL					
A présenter impérativement sous cette forme					
DEPENSES			RECETTES		
Nature	Montant		Nature	Montant	
	en euros	% ^{age} total		en euros	% ^{age} total
Location sumos	152.00 €				
Le babyfoot géant	292.00 €				
La balayeuse	398.00 €				
Communication	50.00 €		FSDIE	892.00 €	
TOTAL DEPENSES	892.00 €		TOTAL RECETTES	892.00 €	

AVIS DE LA COMMISSION

La CVE propose de ne pas prendre en charge l'intégralité des demandes de location de structures gonflables. **La location du babyfoot géant n'est pas retenue (- 292.00 €).** D'autres animations sont prévues par les associations participantes.

AIDE DEMANDEE : 892.00 €
AVIS DE LA COMMISSION VIE ETUDIANTE DU 16/06/2015
X FAVORABLE
MONTANT : 600.00 €